



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Soutien aux établissements publics de santé mentale

Question écrite n° 14750

Texte de la question

M. Thomas Ménagé attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation de la psychiatrie en France et particulièrement dans le Loiret. L'établissement public de santé mentale Georges Daumézon, localisé à Fleury-les-Aubrais, a pour mission la prise en charge des patients présentant des troubles psychiatriques au sein de ce département. Il souffre d'un manque criant de personnel de santé : alors que la région parisienne compte 34 psychiatres pour 10 000 habitants, le Loiret n'en compte que 12,7 pour 10 000 habitants et le recrutement d'infirmiers s'avère extrêmement difficile malgré une politique volontariste de développement et d'attractivité de cet établissement. Au surplus, la situation budgétaire est telle que la dotation financière en psychiatrie est la plus faible de tous les départements de Centre-Val de Loire, atteignant seulement 140 euros par habitant dans le Loiret contre 160 euros au niveau régional et même 170 euros au niveau national. Dès lors, quand bien même l'établissement pourrait pourvoir tous ses postes, il ne serait pas en mesure d'en financer les rémunérations. Ces éléments se conjuguent à la création du centre hospitalier universitaire (CHU) d'Orléans, les spécialistes devant désormais relever le défi de l'universitarisation de la psychiatrie qui comprend des activités de formation et de recherche. Ces activités nécessitent des moyens et du temps, qui ne pourront utilement être mis en œuvre sans soutien de l'État dans le cadre d'une politique de santé ambitieuse. La psychiatrie revêt pourtant une importance majeure alors que près de trois millions de personnes souffrent de troubles sévères et que le suicide est la première cause de mortalité entre 15 et 35 ans en France : par voie de conséquence, les établissements publics de santé mentale jouent un rôle capital dans la prise en charge des patients concernés et la préservation du bien-être qui est une composante de la santé publique. Il lui demande donc si le Gouvernement a conscience de l'inadéquation des moyens qui leur sont affectés aux défis qu'ils doivent relever et quelle est la perspective de financement de ces structures face à ceux-ci.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Ménagé](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14750

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 646

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)